

Communiqué de presse 25/01/2023

Réforme des retraites : Trop peu d'avancées pour les aidants

A la suite à la présentation de la réforme des retraites, le Collectif InterAssociatif des Aidants familiaux (CIAAF) demande d'aller plus loin pour les aidants. Il salue la création d'une assurance vieillesse spécifiquement dédiée aux aidants (AVA), mais demande son élargissement et une meilleure reconnaissance de l'implication des aidants dans le calcul de leur retraite.

Les aidants (entre 8 et 11 millions de personnes) sont fréquemment dans l'obligation de mettre entre parenthèses leur carrière, de manière temporaire ou définitive, impactant ainsi leur retraite.

Le CIAAF demande un élargissement de l'AVA

La création de l'AVA permettant un élargissement des bénéficiaires, devrait contribuer à une meilleure visibilité et donc à un plus grand recours au dispositif. Néanmoins, il ne s'agit que de la modification d'un dispositif existant, celui de l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF). Pour le CIAAF, l'élargissement est à ce jour insuffisant, c'est pourquoi, il demande :

- Le bénéfice possible de l'AVA pour plusieurs aidants s'occupant d'une même personne (par exemple les deux membres d'un couple) pour autant qu'ils n'exercent aucune activité ou une activité à temps partiel.
- L'affiliation à l'AVA de tous les parents d'un enfant en situation de handicap dès lors qu'ils sont éligibles à l'AEEH de base.
- La possibilité pour les aidants de partir à taux plein avant l'âge légal dès lors que la prise en compte des trimestres acquis au titre des majorations pour enfant ou adulte handicapé permet d'atteindre le nombre de trimestres nécessaires.

Le CIAAF demande que cette réforme reconnaisse davantage l'implication des aidants

- L'harmonisation des droits en matière de majoration de durée d'assurance et une majoration portée à 16 trimestres quel que soit le statut de l'aidant (salarié secteur privé...).
- Un maintien des droits à la retraite sur la base d'un temps plein (compter les périodes de réduction ou d'interruption d'activité professionnelle comme des périodes travaillées à temps plein.)
- L'amélioration de l'information des aidants sur leur retraite en transmettant aux futurs retraités, dès les premiers courriers, des informations relatives aux droits des aidants familiaux et des proches aidants.

Le CIAAF appelle le législateur à intervenir pour que l'investissement de tous les aidants soit pris en compte dans ce nouveau système de retraite.

Contacts presse :

Laure MONDET (Unaf) : 01 49 95 36 05

Sophie LASBLEIS (APF France handicap) : 01 40 21 10 93 – 06 89 74 97 37

Les membres du CIAAF :

